

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du mardi 03 mai 2016

N° 20/2016

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 25 avril 2016, se sont réunis le mardi 03 mai 2016, à 18h30, sous la présidence de Jean-François Cointre, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Modification du règlement et des tarifs de la mise à disposition de la salle communale
- Présentation de l'avant-projet de fusion des compétences de la future Communauté de Communes
- Inventaires sur plans pour réaliser le diagnostic communal dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Sur les 11 conseillers en exercice, 10 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Papillon, Elisabeth Houvrard, Nathalie Dargier, Danielle Petit, Nadine Sepré

Messieurs Jean-François Cointre, Jean-Luc Lorient, Michel Defay, Jean-Didier Dirdin, Laurent Jacquin

Absent : M. Sébastien Dubois

La séance de conseil est ouverte à 18h30.

Mme Danielle Petit, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des séances du 15 mars, du 30 mars, et du 12 avril 2016.

Les membres du Conseil municipal, par 5 voix pour, 4 contre et 1 abstention, décident de modifier le règlement et les tarifs de la salle communale Belle Croix comme suit :

- mise à disposition de la salle : du vendredi 18 heures au dimanche 22 heures

- tarif à partir du 1^{er} juin 2016 : 140 € sans chauffage, 170 € avec chauffage

Cette délibération remplace la délibération n° 253/2012.

Le Maire présente l'état d'avancement des réflexions de la conférence des Maires (23 communes) qui s'est réunie au Lude le 21 avril dernier, dans le cadre de la fusion des CdC Aune et Loir, Bassin Ludois et Canton de Pontvallain.

Il s'agit à terme d'organiser l'ensemble des compétences retenues sur trois pôles, actuellement hôtels communautaires, avec le personnel existant, conformément à la loi NOTRe (Cérans-Foulletourte, Aubigné-Racan, Le Lude)

Un cabinet d'études sera retenu pour envisager les conséquences financières et la future fiscalité appliquée sur le nouveau territoire correspondant au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par Mme la Préfète de la Sarthe.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) de la CdC du Canton de Pontvallain (suite à la réunion de tous les élus à Pontvallain le 4 avril dernier), l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), retenue pour accompagner les 9 communes dans l'élaboration du diagnostic du territoire de chacune d'entre elles, le Conseil municipal en profite pour approprier son propre PLU approuvé en février 2014, à partir de la carte légendée de la commune.

Avec Pontvallain, Château l'Hermitage s'est doté d'un document d'urbanisme récemment, qui viendra s'intégrer au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.A.D.), le moment venu, du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, comme il se doit.

L'agence va contacter les communes individuellement, avant un premier rendu prévu fin du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.